

Avis de constitution

SOCIETE « ETABLISSEMENT SEMENCE DE GRANDEUR » en abrégé « ESDG »

Siège ABIDJAN TREICHVILLE 21 AVENUE, Lot N/A,  
Ilot N/A

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/09/2025, et enregistrés au CEPICI le 30/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ETABLISSEMENT SEMENCE DE GRANDEUR » en abrégé « ESDG »

Objet : La Société a pour objet en tous pays et plus particulièrement en République de COTE D'IVOIRE:

- L'organisation d'activités éducatives, culturelles et artistiques (travaux manuels, musique, arts plastiques).
- La promotion de l'éducation motrice et psychomotrice.
  - La proposition de jeux et d'activités d'éveil.
  - L'accueil des enfants et de leurs parents.
  - La sensibilisation des parents aux enjeux du développement de la petite enfance.
- Et plus généralement, toutes opérations financières, juridiques ou économiques se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN TREICHVILLE 21 AVENUE, Lot N/A, Ilot N/A

Dirigeant(s) Mme QUADRI IBUKUN ADETUTU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-05520 du 11/11/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°69432/GTCA/RC/2025 du 11/11/2025

